

DELIBERATION N° 2008/11-01 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2007 DU GRAND NANCY

Rapporteurs : Monsieur le Maire et Monsieur KIELISZEK

La loi du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de l'intercommunalité (article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales) prévoit pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) une obligation formelle de rendre compte de leur activité aux communes membres chaque année.

Ainsi, suite à l'élaboration et la réception du rapport d'activité 2007 de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, celui-ci vous est aujourd'hui communiqué.

Ce rapport comporte plusieurs thèmes :

- Le Grand Nancy en perspective - construire l'agglomération ensemble.
- Généraliser la qualité de vie dans la ville.
- Renforcer l'attractivité du Grand Nancy.
- Encourager la compétitivité, la création d'emplois et de richesses.
- La cohésion sociale, une valeur partagée avec les habitants et les communes.
- Les ressources du Grand Nancy.

Le Conseil Municipal

- prend acte de la communication du rapport d'activité 2007 présenté par le Grand Nancy.

Intervention de Monsieur Philippe FRANOUX, Groupe Ludres Ensemble

Suite à cette présentation du rapport d'activité annuel, le groupe souhaiterait avoir un point sur les projets du Grand Nancy « au fil de l'eau » et connaître les impacts pour les Ludréens.

Réponse de Monsieur Le Maire :

Au sujet des informations, la présentation du rapport a lieu une fois par an ; La commission travaux a chaque année, en communication, les travaux de voiries programmés. Dans le domaine des transports si des changements d'horaires intervenaient, il y aurait communication au coup par coup.

Intervention de Madame Norma DEHOVE ALOSI, Groupe Ludres Autrement et Pour Tous

L'étude de ce rapport est tout d'abord pour nous élus, l'occasion de remercier le personnel de la communauté urbaine pour le travail qu'ils accomplissent au service des Grands Nancéiens.

Comme le montre ce rapport, les compétences qui ont été déléguées à la communauté urbaine sont importantes et nous concernent dans notre vie de tous les jours.

Quelques points peuvent toutefois porter à interrogation :

- *page 43, le rapport évoque une situation financière saine avec une dette par habitant qui s'élève à 1570 €. Cette situation est préoccupante pour l'avenir puisqu'elle hypothèque forcément nos investissements futurs et ainsi le développement de notre agglomération. La situation de la dette par habitant du Grand Nancy est bien plus élevée que dans d'autres communautés urbaines en France (nos voisins strasbourgeois étant par exemple à moins de 400 €) ;*
- *ce record de dette peut être attribué à la mauvaise gestion du Tram. Or, selon nos informations la question du Tram reste plus que d'actualité puisque le surcoût causé par la maintenance de cet équipement ne sera plus à la charge du constructeur à compter du 1^{er} avril prochain. Nous considérons que les Grands Nancéiens ne sont pas suffisamment informés sur ce dossier qui bien évidemment n'est pas celui sur lequel le Grand Nancy souhaite le plus communiquer.*

Puisque nous évoquons la question des transports et au delà puisque la part belle est donnée à un affichage développement durable, nous nous félicitons de la mise en place

du réseau Vélostan. Pour autant, nous aimerions avoir des informations quant à son développement puisque pour l'instant il ne peut servir qu'à tourner autour de la place Stanislas et n'a donc pas vocation à favoriser un mode de déplacement doux Domicile-Travail. Y aura t-il des vélos mis en libre service dans des lieux plus propices que ceux actuellement choisis ? Y en aura t-il sur les communes telles que la nôtre ? Y a t-il une étude visant à augmenter les bus (en fréquence et en amplitude) pour les Ludréens et ainsi favoriser d'autres modes de déplacement que la voiture que beaucoup d'entre nous utilisons tous les jours, la question se pose tout autant pour le transport ferroviaire. Enfin, pourrions-nous bénéficier de pistes cyclables pour nous déplacer dans Ludres ? De nombreux endroits étant particulièrement dangereux, je pense notamment à la rue du Bon Curé ou la rue de Secours.

Réponse de Monsieur Le Maire :

Concernant la situation financière, j'ai déjà entendu cette même remarque dans une autre enceinte. Il est vrai que l'endettement est à hauteur de 450 Millions, mais doit être rapporté à la capacité de désendettement de la Communauté urbaine, qui est d'environ 5 années. D'où un endettement, certes lourd, mais faut-il encore savoir qu'il a servi à effectuer des investissements et notamment des investissements productifs, tout au long de ces dernières années. Le taux d'endettement est ramené au nombre d'habitants. Nous faisons partie des communautés urbaines relativement endettées, mais moins vous êtes d'habitants, plus la taille de votre communauté urbaine est petite, plus le rapport à l'habitant, est important. Si aucune réalisation n'est faite, l'endettement par habitant est faible, mais c'est au détriment du confort des habitants et du développement économique.

Concernant le Tram, un rapport de l'expert nommé en 2005 vient d'être rendu. L'expertise peut paraître longue mais elle a nécessité un important travail de vérification, de validation et elle prend en compte les travaux de mise à niveau des matériels effectués par BOMBARDIER. Dans ce rapport, il est dit que le Tram est de plus en plus utilisé, qu'il coutera un peu plus en maintenance que ce qui avait été prévu et que les modifications du rail lui confèrent une plus grande durabilité. La Commission Transport composée de tous les Maires de l'Agglomération vient de se réunir une première fois. Le travail va consister à analyser l'offre globale des transports sur le territoire de la Communauté, face aux besoins exprimés par la population compte tenu des nouveaux comportements des usagers et des « recommandations » du Grenelle de l'environnement. Enfin, pour être complet, il faut savoir que BOMBARDIER a également équipé la ville de CAEN et que désormais, cette société ne fabriquera plus de train mais devra assurer la fourniture de pièces pendant dix ans.

Au sujet de Vélo Stan, au cours de l'année 2009, il y aura un développement complémentaire, mais avec un coût supplémentaire qui ne se fera que progressivement, dans le souci de contenir la fiscalité et le recours à l'emprunt. Comme les demandes sont importantes, il faut faire des choix et phaser en tenant compte de l'environnement économique. Concernant les Bus, il faut savoir qu'une ligne supplémentaire coûte relativement cher, nous avons déjà fait des demandes correspondant aux attentes des habitants. A savoir également que Ludres bénéficie d'une ligne de train qui rend les transports relativement faciles et intéressants.

Intervention de Monsieur Marcel GAUZELIN, Groupe Ludres Ensemble

Page 13, concernant les voiries et ouvrages d'arts, il est évoqué des axes de réflexion, notamment la rue du Mont. Il est nécessaire de faire un diagnostic des voiries à Ludres. La rue du Mont, où il y a un problème avec la configuration du stationnement central ; la rue de Genobois, où la signalisation de la rue Ravel est mal placée ; la voie d'accès au Plateau, où la vitesse est trop importante ; les miroirs qui sont inopérants car embués et sans visibilité. Autant d'éléments qui nécessitent d'être plus à l'écoute des Ludréens en particulier sur les trajets quotidiens. Pour finir, la piste cyclable du Boulevard des Technologies est mal matérialisée et non sécurisée.

Réponse de Monsieur Le Maire :

Au sujet des voiries, il reste encore des choses à réaliser progressivement. Ludres n'a pas été jusque là désavantagée dans l'entretien de sa voirie.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur KIELISZEK.

Réponse de Monsieur KIELISZEK :

Pour répondre à Madame DEHOVE ALOSI, je suis parfaitement d'accord avec vous, il a été dit que tout allait être mis en œuvre pour faire coller toutes nos actions concrètes avec le développement durable, cela étant, en ce qui concerne les pistes cyclables, l'aménagement qui a été fait Boulevard des Technologies, n'est pas, à proprement parlé, une piste cyclable qui doit être en « site propre ». Dans ce cas, nous sommes limités par la largeur de voirie. Nous allons avoir un plan global de déplacement interne et externe, sachant qu'on peut utiliser l'espace « multimodal » du secteur Gare avec l'aménagement d'un parking à vélos et pouvoir ainsi utiliser les transports vélos-trains (10 minutes pour se rendre à Nancy, contre 45 minutes en Bus). Les choses vont se mettre en place progressivement.

En ce qui concerne la rue d'accès au Plateau, il est interdit de mettre un « gendarme couché » quand la pente est supérieure à 7%. Que faut-il faire alors sinon voir avec le service circulation du Grand Nancy. Nous allons regarder ce qui peut être mis en place, en plus des panneaux déjà existants, pour limiter la vitesse, responsable de 2 accidents, il y a peu de temps encore. Pour la rue du Mont, nous répondons à la loi de 2005 qui impose une largeur de trottoir de 1,40 m, propice au stationnement de Ludréens, charge à nous, qui sommes tous responsables, d'expliquer les choses à nos concitoyens. Monsieur le Maire souligne que la Police Municipale intervient régulièrement, mais déplore les recours immédiats auprès du Maire pour contester les contraventions. Sur ce point, Le Maire reste intransigeant au respect des règles.